

COMMUNE DE ROUJAN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES AVANT-MONTS

# PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°2 : Mise en compatibilité n°1 du PLU

*Pièce n°2.6 – Annexes*

## REQUALIFICATION ET VALORISATION DE L'ENTRÉE DE VILLE SUD-EST DE ROUJAN





## NOTE DE SERVICE

**Date** : Le 17 janvier 2022

**Réf.** : 2022-01-17

**Objet** : Assainissement Commune de ROUJAN

**Copie** : Sylvain HAGER

A l'attention de Monsieur Francis BOUTES, Président de la Communauté de Communes des Avant-Monts.

Monsieur le Président,

Les services de la Police de l'Eau ont procédé à l'évaluation annuelle du suivi du système d'assainissement de la Commune de ROUJAN pour l'année 2020.

La station de traitement des eaux usées de ROUJAN est évaluée non-conforme en équipement en raison de sa surcharge organique depuis plus de 5 ans (2014, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020). Cette surcharge est évaluée à 800 Equivalents Habitants.

En raison du risque d'alimentation du contentieux européen par rapport à la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) et des difficultés observées sur l'exploitation toute l'année 2020, le service police de l'eau considère à présent l'évolution du système d'assainissement de Roujan comme prioritaire.

Il a pris note, lors de la réunion du 13 septembre 2021 dans nos locaux, des dispositions prises par la communauté de communes pour assurer la mise à niveau de l'exploitation d'ici fin 2022 en respect des conclusions du schéma directeur.

Au regard du lien assainissement et urbanisme et en application du courrier du Préfet de l'Hérault en date du 26 mai 2008, un avis défavorable est émis par la BDTM depuis le 02 décembre 2019 sur le document d'urbanisme et les autorisations d'urbanisme de la commune de Roujan. Cette décision sera levée lorsque la charge entrante maximale sera

en adéquation avec la capacité nominale de la station pendant au moins deux années de suite.

Nous avons donc établi un calendrier prévisionnel d'actions à mener pour retrouver rapidement une conformité :

- o Mesure des charges sur le réseau : 3 points de mesures, sur sortie de Super U (traiteur), sortie du collège et entrée de la STEP sur 2 campagnes de mesures, semaine 52 et semaine 02. (Commande passée au cabinet Cereg) et contrôle des abonnés pouvant apporter une charge autre que domestique.  
Nous avons effectué les premiers prélèvements les 28 et 29 décembre dernier. Nous sommes en attente des résultats des seconds prélèvements qui seront réalisés les 17 et 18 janvier 2022.
- o Mission confiée à notre bureau d'étude dès le 18 janvier 2022 pour analyse des résultats des mesures Cereg et des bilans 24h sur les 2 dernières années et la réalisation d'un projet d'augmentation de capacité de la STEP avec chiffrage des travaux
- o Présentation en Mai 2022 des interprétations des résultats et du projet de travaux pour accord aux services en charge de la Police de l'Eau et à l'Agence de l'Eau
- o Présentation en juin 2022 aux financeurs pour demande de subventions
- o Consultation des entreprises en septembre 2022
- o Attribution des marchés en novembre 2022
- o Démarrage des travaux en janvier 2023

Nous aurons la maîtrise foncière pour réaliser les travaux car la commune de Roujan est propriétaire de la grande parcelle sur laquelle est située la station actuelle qui peut permettre la mise en place d'une seconde file de traitement.

Voici Monsieur le président, les actions que nous allons mener pour la mise en conformité de cet équipement. Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons élaboré un scénario et estimé le montant de ces travaux.

Bien cordialement

Le Directeur de la Régie

Thomas GARCIA

COMMUNE DE ROUJAN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES AVANT-MONTS



# PLAN LOCAL D'URBANISME